

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

site internet : www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2012

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 25 octobre 2012 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Madame Martine VERDAUX, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusé : M. Patrick MOUNIER, procuration donnée à M. Denis CLAIR.

Ordre du jour :

- ⤴ Présentation du site Natura 2000.
- ⤴ Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2012
- ⤴ Délibération non valeur – budget eau
- ⤴ Espace d'animation
- ⤴ Recensement général de la population
- ⤴ Questions diverses :

Le maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

Un secteur de la commune de Pranles appartient au périmètre d'étude pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». Guillaume Chevalier, chargé de mission au Syndicat Eyrieux Clair, structure porteuse de cette procédure, présente la démarche Natura 2000 qui consiste en une mesure de protection de la nature.

L'étude initiée doit déboucher sur des mesures de gestion visant à maintenir dans un état favorable la conservation des espèces et de lieux d'habitat, présents sur le site et jugés d'intérêt communautaire.

Cette présentation suscite de nombreuses interrogations de la part des conseillers municipaux.

2- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2012

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté.

3- DELIBERATION NON VALEUR – BUDGET EAU

Il s'agit de porter en dépenses imprévues une dette de 50 € au budget eau, du fait de la dette d'un impayé de la part d'un ancien habitant de la commune .

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 –ESPACE D'ANIMATIONS

Travaux :

Les cloisons, les menuiseries intérieures, l'électricité, la plomberie sont bientôt terminés. La pose du carrelage est prévue à partir du 12 novembre 2012. Cette intervention doit durer 3 semaines.

Par ailleurs le busage des fossés et le terrassement pour le four commenceront la semaine 44. Une dépense de 8 840 euros HT est à prévoir pour ce complément de travaux.

Mobilier

Pour le choix du mobilier, quatre devis ont été établis par des fournisseurs différents.

Le choix est arrêté sur l'achat de tables pliantes, de 248 chaises, d'un chariot pour entreposer les tables, d'un vestiaire . La proposition SUD BUREAU est retenue pour un montant de 16 263 euros HT.

Règlement et fonctionnement

Le règlement pour l'utilisation de la salle est présenté par Christian Rose.

Quelques modifications y sont apportées.

Le conseil municipal approuve le règlement à l'unanimité.

5-RECENSEMENT DE LA POPULATION

Pour cette prestation, la commune percevra 1 181 € de dotation.

Le salaire de l'agent se montera à 1 139 € complété par un forfait de 200 € pour les frais de transport occasionnés.

La communication et l'information des habitants de la commune sur cette opération sera réalisée par le biais de la presse et de la lettre d'information Pranles Par Mail.

6- QUESTIONS DIVERSES

Travaux

« Cap Territoire » (Conseil général) a versé à la commune une somme de 5 075 € pour les travaux du parking du Pont de Boyon, correspondant à 20 % du montant HT des travaux réalisés

Le dossier de consultation des entreprises pour la poursuite des travaux sur le réseau d'eau de la Pranlette a été finalisé. Il est constitué de 3 lots séparés :

- ▲ 1- amener l'eau au col du Muret
- ▲ 2- Construction du réservoir du col du Muret 100 M3
- ▲ 3- Pompes

Le conseil propose de continuer ces travaux en 2013.

École

Le conseil adopte le principe de l'installation de l' ADSL à l'école en remplacement de Numéo, pour un coût mensuel de 39 €HT par mois.

Par ailleurs la demande de participation de la commune pour l'achat d'un piano est acceptée à hauteur de 100 €.

Modification des horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Point sur la future Communauté d'agglomérations Centre Ardèche

Le Préfet a fait savoir qu'il abandonnait l'idée du regroupement de la communauté de Communes Barrès-Coiron avec la future Communauté d'Agglomération .

Cession de terrain

Le maire rappelle la proposition d'une habitante qui souhaiterait céder un terrain à la commune, à proximité de la salle paroissiale pour un montant de 9 000 €. Cette proposition qui avait été adoptée à l'unanimité s'est concrétisée par un acte d'achat signé le 26 octobre 2012 chez Maître SABATIER

Dépliant publicitaire des 3 sites de Pranles

Depuis 2002, l'association du Meunier de Mandy se chargeait de la mise en forme, de l'impression et de la mise en distribution du dépliant commun aux 3 sites de la commune, en accord avec les deux autres associations concernées. Cet engagement ne peut plus être assuré comme auparavant et l'association du Meunier de Mandy sollicite la mairie pour la maîtrise d'ouvrages de cette action, tout en proposant son aide.

Il est acté que la commission culture et communication prend en charge cette opération.

PROPOSITION DE COLUMBARIUM

La société GRANIMOND a déposé une offre d'un montant de 3000 € pour la réalisation d'un columbarium dans le cimetière .

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 21 décembre 2012 à 19 h00

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h00.